

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL708

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 9, substituer au mot

« avances »

les mots :

« d'avances ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.